

LE POPULAIRE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

MONTRÉAL, LUNDI, 10 AVRIL, 1837.

AUX HABITANS DU BAS-CANADA.

LA PRESSE est la tribune des temps modernes; fille aînée des nations elle ne doit point accroître ses connaissances avec celles de la famille; mais c'est elle, au contraire, qui reçoit la noble mission de concourir à l'éducation des enfans et d'éclairer la religion de leurs pères. Trois choses lui sont indispensables pour atteindre ce but avec efficacité: L'INSTRUCTION, LA SAGESSE ET L'INDÉPENDANCE.

L'INSTRUCTION est son premier élément; car la presse est la véritable *Ecole Normale* où tous les citoyens, de quelque rang qu'ils soient, viennent puiser la science comme la conscience de leurs devoirs politiques et privés. L'intelligence est beaucoup alors qu'elle se rapporte aux objets personnels; mais elle ne peut remplacer l'instruction quand il s'agit de guider les autres. Cette condition surtout est de règle étroite pour la confection des papiers publics; car l'homme instruit ne saurait recevoir avec plaisir la leçon qui lui est faite dans un jargon bas et désordonné, tandis que l'homme illettré ne peut tirer une salutaire étude qu'à la source d'un langage noble et pur, d'un raisonnement solide, démonstratif et convaincant.

LA SAGESSE est le flambeau donné à la presse pour éclairer les peuples; mais pour inculquer la sagesse aux autres, il est essentiel d'en être pourvu soi-même, et la sagesse politique ne s'acquiert qu'à l'aide d'une instruction profonde, résultat de la connaissance du passé, de l'examen du présent et de la prévision sur l'avenir. La sagesse comprend à la fois: la prudence, la modération, la pudeur, la science des choses soit naturelles soit acquises, les lumières de l'esprit, et une foule de circonstances qui en font une vertu aussi rare que difficile, aussi utile que profitable à la généralité des hommes. Ceux qui acceptent la fonction d'entretenir cette lumière parmi leurs concitoyens, doivent être pourvus d'une prudente réserve; ils doivent faire leurs efforts pour ne point transformer le flambeau qu'ils portent en une torche incendiaire, capable d'embraser l'édifice social et d'en détruire la solidité.

L'INDÉPENDANCE enfin est cette liberté qui met l'écrivain à l'abri de toutes suggestions étrangères, et qui lui permet de marcher d'un pas assuré dans la carrière qu'il est chargé de parcourir. Millevoie a dit:

« La noble indépendance est l'âme des talens. »

Mais il est prouvé que, sans l'instruction, l'indépendance est un vain mot chez l'homme qui se voue à l'éducation ou à la direction politique de ses semblables. La véritable indépendance consiste à pouvoir se passer des autres pour exprimer sa pensée; comme aussi à distinguer ce qui peut être bon ou mauvais dans la conduite, les discours ou les écrits des autres. L'indépendance dépend encore de la situation où l'on se trouve placé: l'homme qui, par intérêt privé, doit spéculer sur la crédulité de ses concitoyens, n'est pas indépendant, car il est l'esclave de tous ceux qui peuvent le seconder dans ses vues; celui qui se passionne pour tel ou tel parti, pour tel ou tel personnage, ne peut se prétendre libre; celui qui a besoin de son voisin dépend de son voisin; celui qui vise à une place, dépend des circonstances qui doivent servir à la lui assurer; celui qui veut conserver son poste, dépend de ceux qui peuvent le lui retirer; à plus forte raison, celui qui n'est pas en état de confectionner l'œuvre qu'il a entreprise, dépend de tous ceux que son incapacité le force à employer. La véritable indépendance est celle qui permet de dire la vérité, quand même, à toute une population; de faire abnégation des hommes et des affections particulières, pour n'envisager que les choses dans leurs rapports avec la prospérité générale; d'aimer ses compatriotes, d'honorer sa patrie et de s'en reposer sur le bon sens public pour recueillir une juste approbation de ses travaux.

Ces trois qualités indispensables manquent à la plupart des feuilles publiques qui existent maintenant dans la province du Bas-Canada; beaucoup pèchent par la base; quelques unes sont placées entre les mains d'hommes impropres à leur donner une impulsion favorable à la propagation des connaissances utiles parmi le peuple; et la funeste conséquence qui s'ensuit est qu'elles sont incapables d'obtenir la confiance des personnes éclairées. En Europe et dans les Etats-Unis, les journaux sont dirigés par des hommes de lettres, des publicistes, des économistes, dont les talens deviennent une garantie suffisante aux doctrines qu'ils émettent; ils peuvent se proclamer hardiment les échos du peuple, l'expression d'un parti ou l'expression d'une pensée. En Canada, ce ne sont, pour la plupart, que des spéculations particulières, qui, pour se soutenir, sont sans cesse dans la nécessité de recourir aux souscriptions de ceux qu'elles servent; encore cette imposition n'est elle presque toujours qu'un leurre, car les efforts financiers des protecteurs ne leur donnent pas même la satisfaction d'avoir favorisé une entreprise utile au pays, ou capable d'avancer son éducation politique.

A part la funeste ignorance de quelques propriétaires de journaux, ou peut-être en raison de l'absence de leurs facultés intellectuelles, leurs papiers deviennent sans cesse la proie des intrigants et des ambitieux, qui s'en font les autels où ils s'encensent mutuellement et sur lesquels ils trônent avec impudence leur réputation usurpée. C'est de là qu'ils dictent leurs arrêts, qu'ils prétendent faire parler le peuple, qu'ils lancent la calomnie et l'injure sur ceux qui diffèrent d'opinions avec eux, qu'ils perpétuent les divisions, qu'ils fomentent les haines, qu'ils proscrivent la liberté du raisonnement, qu'ils foulent aux pieds le droit sacré de la défense, qu'ils propagent la crédulité et éteignent la lumière de la vérité. Ils ne sont à vrai dire que les trompettes d'une coterie privée, et non l'expression sincère des besoins d'une population parmi laquelle il s'agit de propager une saine éducation morale et politique.

Qui pourra nier que l'état de la presse patriote, même, n'ait pour résultat d'introduire chaque jour la désunion dans les rangs des

amis du peuple? Quelques uns de nos journaux n'ont-ils point forfait à la mission qu'ils étaient chargés de remplir? N'ont-ils pas taillé l'arbre avec une maladresse capable d'en arrêter la sève féconde? N'a-t-on pas eu la douleur de voir naître des dissidences, des querelles déplorables entre des feuilles d'une même couleur, comme entre des hommes qui ont toujours travaillé à la même vigne, mais qui pourraient différencier sur la manière de la cultiver fructueusement? Au lieu de chercher à rallier les opinions, au lieu de tenter de convaincre par la solidité du raisonnement, ces journaux ne se sont appliqués qu'à envenimer le mal, qu'à aigrir les passions, qu'à détruire les rapports sociaux, qu'à dénoncer, qu'à proscrire. Ces attaques, aussi injustes que multipliées, ne peuvent-elles pas avoir, ne doivent-elles pas avoir et n'ont-elles pas eu pour résultat infaillible, de dégouter les amis sincères du pays de faire de nouveaux sacrifices pour assurer sa prospérité future?

Il est de fait que les doctrines libérales n'auront bientôt plus d'organes mesurés, purs, sages et désintéressés dans la province; que les feuilles publiques deviennent une arène dans laquelle les passions descendent pour s'entrechoquer, les patriotes se présentent pour s'entredéchirer, et les hommes se heurtent pour se dégrader à l'envie. Il est temps qu'on apporte un nouveau rouage à cette machine qui se détraque, si l'on ne veut pas qu'un embrasement général ne surgisse d'un volcan qui semble ne s'être allumé que pour ensevelir la société toute entière sous ses laves dévorantes.

Quand bien même les erreurs que nous signalons n'auraient pas appelé l'apparition d'un nouveau papier, il est une autre considération qui devait rendre sa naissance indispensable à la fois aux besoins et à l'honneur du pays. Il y a une disproportion honteuse entre les journaux qui s'impriment en Français et ceux qui s'impriment en Anglais dans la Province du Bas-Canada. Si l'on considère l'immense majorité de ceux qui revendiquent l'usage de la langue française, cette inégalité devient encore plus frappante. L'étranger ne pourra jamais concevoir que quatre feuilles publiques puissent suffire à 400,000 descendans de Français, tandis que 100,000 Anglais trouvent le moyen de soutenir dix écrits périodiques; ou, si cette vérité expressive se présente à sa pensée, quelles inductions n'en devrait-il pas tirer sur l'indifférence apportée par nos habitans à s'occuper des affaires publiques? Les idées libérales et le patriotisme sont prédominants parmi les Canadiens qui parlent le français, et cependant deux journaux, dans cette langue, sont les seuls qui soutiennent ces idées, qui entretiennent ce patriotisme. Chacun devra donc se convaincre que la nouvelle publication est à la fois une œuvre de nécessité, de raison, d'utilité, d'énergie, d'amélioration, de libéralité, de politique, d'honneur et de gloire nationale.

C'est dans de telles circonstances que beaucoup d'amis du pays se sont réunis pour approuver la création d'un papier qui semble être appelé à redoter le pays d'une presse véritablement indépendante, réformatrice et libérale. LE POPULAIRE est un titre qui annonce, d'un seul mot, les principes du nouvel écho des doctrines démocratiques: POPULAIRE signifie ce qui est du PEUPLE, ce qui concerne le PEUPLE, ce qui appartient au PEUPLE. Cette appellation devient caractéristique, car tous les citoyens d'un état en forment le peuple, et c'est annoncer qu'aucune classe de la société ne sera exclue des intérêts dont le POPULAIRE devient l'ardent avocat.

LE POPULAIRE offre des avantages qui ne manqueront point sans doute d'être appréciés par nos concitoyens. Il paraîtra trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, au même prix des autres journaux, qui ne sortent que deux fois; quoique cette multiplicité dans l'émission fasse supporter au propriétaire une augmentation de frais d'impression et de poste, les lecteurs resteront étrangers à ce surcroît de dépenses. Le prix en demeure donc définitivement fixé à QUATRE PIASTRES pour la ville et à CINQ pour toute la Province. Si les autres journaux désirent prendre cette marche, nous pouvons assurer au public que nous ne resterons point en arrière de leurs sacrifices, et que nous nous réjouissons sincèrement d'une concurrence dont le pays devra profiter. Le surcroît de périodicité que nous adoptons procurera la facilité de publier des nouvelles plus fraîches, et, Montréal recevant les journaux étrangers avant les autres villes, LE POPULAIRE aura nécessairement le mérite de propager ces nouvelles plus rapidement. D'ailleurs, il sera beaucoup plus agréable à nos habitans de lire trois journaux au lieu de deux, et cette facilité exercera son influence indispensable pour répandre davantage le goût de la lecture.

Déjà notre feuille a reçu un généreux patronage de la part des citoyens les plus marquans de Montréal, de Québec et des autres parties de la Province, qui se sont empressés de concourir à la prospérité du nouvel établissement, en se faisant inscrire parmi ses souscripteurs. Des mesures sont prises pour étendre la circulation du POPULAIRE dans le Haut-Canada, dans les autres provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, dans les Colonies, dans les Etats-Unis et même en Europe, où des correspondances suivies sont assurées. On voit que rien n'a été négligé pour concourir à l'illustration du pays, en donnant une extension toute nouvelle à la publication des événemens qui s'y passent.

LE POPULAIRE, tant par son émission plus fréquente, que par la grande circulation qu'il est certain d'obtenir, offrira des chances hors de doute pour TOUTES SORTES D'ANNONCES; mais, à part cette perspective, il assure aussi une économie certaine pour ces sortes de publications, car le format du journal réduit le prix des annonces au TIERS de ceux fixés jusqu'à ce jour.

Nous ne nous étendrons point à faire l'éloge des principes et des moyens d'exécution de notre nouvelle entreprise, ce serait tomber dans le défaut que nous avons reproché aux autres; mais nous pouvons dire que c'est dans la vie passée qu'on doit chercher des enseignemens moins illusoire pour l'avenir.

Notre propriétaire a continuellement marché dans le sentier du patriotisme et se confie trop à l'impartialité de ses compatriotes pour redouter qu'aucun d'eux puisse intérieurement penser qu'il a dévié aux doctrines qui fondèrent sa réputation, alors qu'il rédigeait la *Minerve*. Il est enfant du sol et allié aux familles dont les noms résonnent harmonieusement aux oreilles du peuple; il possède une instruction et exerce une profession sociale qui doivent donner toutes sécurités sur ses affections, son intelligence et son indépendance. Ce n'est point l'appas d'une spéculation, dont il peut se passer, qui le porte à créer un nouveau journal; les soins exigés par cette opération sont au contraire un fardeau qu'il s'impose; mais il a senti que, dans les momens de crise, il pouvait être d'un devoir impérieux de se sacrifier aux intérêts publics, et que tout citoyen doit compte à sa patrie de l'activité qu'il est propre à déployer.

Notre Editeur en chef est un homme qui se flatte de n'être ni étranger ni inconnu dans cette Province. Une origine commune, ses affections et des liens de famille l'ont fixé dans ce pays et lui inspirent un attachement invariable pour tout ce qui porte le nom canadien. Pendant plus d'une année, qu'il rédigeait la *Minerve*, les journaux patriotes daignèrent lui accorder des capacités, ceux contraires le combattirent comme un adversaire honorable, et les hommes les plus influens l'honorèrent de leur confiance. Il a apporté avec lui: l'expérience des vieux pays, les principes libéraux qui fleurissent dans la mère-patrie des ancêtres de la majorité de nos habitans, les doctrines que sanctifient les trois mémorables journées de Juillet, et une haine profonde contre toute oppression des peuples ou de la pensée. Telles sont les sentimens qu'il offre à une population dont il s'est fait le concitoyen, parmi laquelle il a vécu sans tâche depuis plusieurs années; il ose espérer qu'ils militeront en sa faveur et lui gagneront l'estime de ses frères d'adoption.

Concourir à l'éducation politique, en ne prêchant que des idées de sages réformes, sans commotions, sans secousses, sans proscriptions d'origines; promouvoir l'éducation populaire, en donnant de justes notions sur les droits et les devoirs d'un peuple; affermir l'éducation religieuse, en consacrant une partie du journal à signaler les progrès de la religion; seconder l'éducation générale, en fournissant des matières propres à instruire les habitans et à leur inspirer le goût de l'étude; telle est la marche que nous nous proposons de suivre, et qui attachera au succès de notre entreprise l'immensité de citoyens qui en pressentent la nécessité.

Nulle considération pour l'individu, dans sa carrière politique ne nous empêchera de proclamer la vérité ou de combattre l'erreur. Demosthène dans sa première Philippique, nous a dicté la règle que nous entendons suivre, en adressant ces paroles au peuple:

« Si pour anéantir une vérité désagréable, il suffisait de se taire, nous ne devrions vous parler que pour vous flatter; mais si au contraire, cette fausse douceur devait vous perdre, Athéniens! vous dirais-je, il est honteux de vous tromper vous-mêmes. »

Dépendant nous remplissons cette tâche avec dignité, sans calomnies ni passions, de manière à ne jamais introduire la vie privée dans des discussions de principes. Cette impartialité amènera également la publication des écrits qui pourraient contrarier nos vues, nous réservant seulement le droit de leur adresser nos observations critiques; elle nous conduira surtout à publier toutes les actions vertueuses, n'importe l'origine de celui qui s'en sera honoré. Rendre justice à tous est un devoir qu'on n'a guère rempli dans ces temps de passions haineuses, et nous ne nous associerons certainement point aux écrits que nous déplorons. L'équité et la justice veulent que tout homme attaqué dans une feuille publique ait le droit de défense assuré; une réponse insérée dans un journal étranger à l'attaque ne produit jamais un effet salutaire, parceque ce ne sont point souvent les mêmes lecteurs qui examinent et peuvent décider avec connaissance de cause un point controversé. Nous nous ferons un devoir comme une règle de ne jamais proscrire une réponse, lorsqu'elle sera consignée dans des termes convenables à ne point allumer les passions, et que nous en connaissons l'auteur.

Les actes de ceux qui diffèrent avec nous en politique seront fidèlement rendus; car nous voulons en appeler sur toutes choses au jugement du public, et pour le mettre à même de décider, il nous semble indispensable qu'il soit instruit de tout ce qui se passe dans tous les partis. Du moins cette marche nous mettra à couvert de toute idée de vouloir substituer nos propres inductions aux faits, et ceux que nous désirons loyalement combattre ne pourront pas nous accuser de chercher à abuser ce maître commun, LE PEUPLE, dont la majorité doit prescrire la loi immuable.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de tout ce qui se passera en Europe, ainsi que dans les autres parties du monde; car l'analogie, en politique, peut aider à la pensée, et les prévisions ou les fautes des autres deviennent des leçons à ne point dédaigner. Nous accompagnerons souvent les événemens étrangers de nos propres réflexions; car nous n'entendons pas les accepter avec servilité, ni les appliquer à notre propre pays sans balancer les entraves qu'ils pourraient rencontrer, ou les inconvéniens qui pourraient en résulter pour le bien public.

La politique coloniale et les progrès de nos sœurs colonies ne seront point négligés; ces provinces se trouvent placées dans la même position que nous vis-à-vis de leur métropole respective, aucunes de leurs phases ne saurait nous être indifférente, et il nous importe particulièrement d'être instruit de ce qui se passe dans leur sein.

La liberté de conscience est, sans doute, la première des libertés de l'existence des hommes; elle est indispensable surtout dans notre province où des religions différentes doivent exercer en paix, sans entraves et sans jalousie, leur bénigne influence sur leurs divers cathécumènes. Rien dans notre polémique ne viendra troubler cette heureuse harmonie, dont nous sentons le

maintien indispensable. Aucune croyance ne sera attaquée ; mais la langue dans laquelle nous nous exprimons doit faire pressentir que le catholicisme sera l'objet de notre principale attention.

L'AGRICULTURE ne sera pas négligée, car nous sommes persuadés que la plus noble comme la plus utile des professions est celle qui contribue sur la terre aux développements des dons que Dieu lui a départis. D'ailleurs, nos habitants, pour la plupart agriculteurs, ont besoin, non pas qu'on stimule leur zèle, non pas qu'on les excite au travail, mais qu'on aide à leur intelligence, qu'on leur démontre l'avantage des améliorations, et qu'on seconde, pour ainsi dire, leur désir de ne point rester en arrière des autres peuples agricoles. Nous leurs rappellerons sans cesse ces paroles d'un grand orateur de l'antiquité :

Omnium autem rerum, ex quibus aliquid acquiritur, nihil est agriculturæ melius, nihil uberius, nihil dulcius, nihil homine, nihil libero dignius.
(CICERO, de officiis, lib. Ier., 151.)

« De toutes les sources de richesses, aucune ne l'emporte sur l'agriculture, aucune n'est plus féconde, plus attrayante, plus digne de l'homme vraiment libre. »

LE COMMERCE tiendra sa place parmi les objets sur lesquels nous étendrons nos investigations. Nous n'oublierons pas que c'est l'âme comme la richesse des nations, et que notre population est appelée à partager les immenses avantages qu'en retirent les autres peuples du nouveau monde. Ce ne sera pas en prêchant des restrictions commerciales propres à détruire l'élan de cette source de prospérité, en dénigrant le marchand étranger que nous nous efforcerons de prouver combien le négoce donne de prépondérance à celui qui l'exerce ; mais c'est en excitant nos concitoyens à se lancer eux-mêmes dans la carrière, à imiter les efforts aventureux de nos voisins, que nous essayerons de déverser sur l'enfant du sol une partie des trésors que le commerce promet, apporte et assure.

L'INDUSTRIE, cette mère de tous les hommes, cette branche si vaste d'améliorations intérieures et de prospérités générales, tiendra aussi sa place dans notre feuille. L'ancien monde doit, à l'extension de ses établissements industriels, sa prépondérance sur toutes les autres parties du Globe ; et les Etats-Unis ont su imprimer au nouveau monde une activité de productions manufacturières qui les met à même de soutenir une heureuse rivalité. Le Bas-Canada n'a point une population moins active, moins intelligente, moins ambitieuse d'augmenter son aisance particulière, moins désireuse du bonheur général, moins ardente à concourir à l'honneur national ; il ne s'agit que de la diriger sagement vers ce noble but, de lui en faire pressentir l'avantage, de lui en indiquer les moyens ; enfin de lui ouvrir les voies, en excitant les véritables amis du pays à faire de nouveaux efforts pour acclimater l'industrie sur le sol fécond du Canada.

LA LITTÉRATURE, LES SCIENCES, LES ARTS, auront des droits assurés à notre attention. Depuis long-temps notre jeunesse a prouvé qu'elle était propre à cultiver ces branches de connaissances élevées, qui font le délassement comme la réputation des autres peuples. Nous nous empresserons de stimuler ces heureuses dispositions et d'en accueillir les produits. Nous comptons beaucoup sur cette brillante jeunesse à laquelle l'instruction n'a pas été refusée, mais que la modestie retient peut-être trop à l'écart ; nous osons compter qu'elle nous favorisera du fruit de ses veilles laborieuses, et qu'elle secondera l'essor des sciences et des arts dans une patrie qui lui est chère à tant de titres.

LA LEGISLATION intérieure sera l'une de nos plus pressantes occupations, parce que nous sommes convaincus que des bénéfices incalculables doivent résulter d'une éducation indispensable dans les lois qui régissent le pays. Plusieurs de nos lois ont été rejetées par la France elle-même, comme incompatibles avec l'esprit du siècle, le progrès des lumières, et le système de liberté. Il existe un amalgame monstrueux entre des édits incompatibles, dont beaucoup sont étrangers à nos habitants et les abusent journellement sur les droits qu'ils ont à exercer.

Nous sommes loin de prétendre vouloir être exclusifs, ni dominer en maîtres absolus sur les populations ; aussi c'est avec le sentiment profond des devoirs qui nous sont imposés que nous sollicitons vivement les conseils et le concours de tous les citoyens, de quelque classe qu'ils se trouvent. Nous recevrons avec reconnaissance les avis qui nous seront donnés et nous ouvrirons avec joie nos colonnes à toutes les opinions, pour faire connaître la pensée, les besoins ou les vœux de nos compatriotes. Nous espérons que cet appel à la volonté de tous sera apprécié par tous, et que de nombreux auxiliaires viendront augmenter la phalange, déjà si nombreuse, des amis que nous comptons avec orgueil dans la province.

Rien de ce qui pourra contribuer au bien de nos concitoyens, comme à la gloire de la patrie, n'échappera, nous osons l'espérer, à notre scrupuleuse investigation. Aucune autre passion que celle de la prospérité générale ne conduira notre plume. Les libertés publiques trouveront en nous leurs plus fervents avocats ; la tyrannie, sous quelque masque qu'elle cache sa tête hideuse, nous rencontrera perpétuellement sous les armes pour lui disputer le passage. Les hommes seront appréciés ce qu'ils valent réellement et non ce que leurs spéculations intéressées les porte à se faire valoir. Le Drapeau du peuple sera notre étendard et nous ne le souillonnerons point en le promenant sur des têtes indignes de servir un maître aussi fidèle que confiant. BIEN DIRE, BIEN PENSER et BIEN FAIRE sera la règle à laquelle nous nous attacherons invariablement. Nous ne visons à aucune place, à aucune faveur, et ce désintéressement deviendra la garantie la plus solide de notre sincérité. C'est avec des titres aussi respectables que nous nous présentons à nos concitoyens ; heureux si, le temps venant à confirmer tout ce que nous promettons, nous entendons s'écrier autour de nous : « Ils ont secondé le bonheur de la patrie. »

AUX DAMES.

Nous ne nous exprimons point convenablement dans la langue dont nous faisons usage, si nos premiers hommages ne se reportaient sur cette belle partie du genre humain, créée, selon le génie du poète,

« Pour adoucir nos chagrins, nos humeurs,
« Pour nous calmer, pour nous rendre meilleurs. »

C'est donc AUX DAMES que nous adresserons nos plus ferventes invocations ; persuadés qu'elles apprécieront les sentiments qui nous agitent, et qu'elles daigneront pardonner la hardiesse avec laquelle nous nous permettons de les traduire sur la scène du monde.

En vain quelques présomptueux Stoiciens voudraient-ils affecter, vis-à-vis de la compagne que Dieu leur a donnée ou que sa grâce ineffable leur destine, une indifférence qui n'est ni dans la nature ni dans les mœurs françaises ; en vain veulent-ils s'arroger, comme les plus forts, des droits de maîtres, alors qu'ils

pourraient s'estimer trop heureux de ne point être esclaves ; en vain chercheraient-ils à afficher une supériorité que, trop souvent, rien ne justifie ; ils ne peuvent changer les lois de la nature, ni empêcher que la femme, par sa douceur constante, ses vertus tutélaires, ses grâces enchanteuses, sa patience angélique, son intelligence sublimée, son ordre inappréciable, son courage soutenu et ses innombrables qualités, n'ait été placée dans une sphère à part ; elle est le ternier comme le plus parfait ouvrage sorti des mains du créateur.

S'il était besoin d'appuyer notre pensée sur des faits, les exemples ne nous manqueraient point pour justifier l'opinion que nous consignons ici sur les dames, et l'histoire est d'ailleurs assez riche de document à leur louange. Nous pourrions facilement les représenter honorées et révérencées chez les anciens, peut-être plus que chez nos contemporains ; chez les modernes et dans les temps de chevalerie, elles se présenteraient encore comme excitant aux plus belles actions ; tous les âges, toutes les nations nous les montreraient concourant au bonheur des hommes, se distinguant dans le gouvernement, dans les sciences, dans les arts, et apportant, partout où elles se placent, les mêmes charmes, le même esprit de perfection, la même solidité de jugement qu'elles reportent chaque jour dans la société. Au timon de l'Etat nous compterions jus d'une Elizabeth, plus d'une Marie Thérèse ; au milieu des armées, nous citerions plus d'une Jeanne d'Arc, plus d'une comtesse de Derby ; dans les sciences et les arts nous aurions une foule de noms à placer sous les yeux de nos lecteurs. Mais c'est surtout dans la littérature que nous rencontrerions le plus de dames dignes d'une juste renommée. Peu d'écrivains peuvent se flatter d'égaliser les femmes dans cette carrière. Ce sexe va plus loin que le nôtre dans l'art d'écrire : il trouve sous sa plume des termes et des expressions qui souvent, en nous, sont l'effet d'un long travail et d'une pénible recherche ; il est heureux dans le choix des termes qu'il place si juste, que, tout ordinaires qu'ils seraient chez d'autres, ils ont le charme de la nouveauté ; il n'appartient enfin qu'aux dames de faire lire, dans un seul mot, tout un sentiment, de peindre les passions sans les rendre odieuses, d'excuser les défauts sans les approuver, et de rendre délicatement une pensée délicate.

Le Canada n'est pas en arrière sur le sentiment impérieux de respect porté aux femmes par tous les peuples policés ; les mœurs françaises n'ont point dégénérées de ce côté. Dans la haute société, les dames sont entourées des hommages et des soins les plus empressés ; elles règnent en maîtresses indulgentes, et leurs époux sont les premiers à reconnaître comme à apprécier leurs éclatantes vertus. S'il est quelque chose à regretter, c'est que l'apreté des divisions politiques se soit glissée jusque dans les relations sociales, et que les réunions deviennent de plus en plus rares. Nous sommes persuadés que cette circonstance nuit beaucoup aux progrès de la génération qui s'élève ; sevrée de la partie la plus essentielle au complément de son éducation, isolée du seul objet qui prescrive par sa seule présence le sentiment des convenances, elle finira par oublier ou méconnaître cette galanterie qui distinguait ses ancêtres. Les résultats les plus funestes peuvent s'en suivre, car l'absence des bonnes sociétés entraîne évidemment la création des mauvaises, et nous n'avons déjà que trop d'exemples des excès où peuvent se laisser entraîner les hommes qui n'imposent aucun frein à leurs violentes passions. Parmi nos habitants, l'aspect est resté le même que par le passé ; la femme est encore la compagne attentive de son mari, son conseil le plus sûr, son ami le plus sincère, son trésorier le plus intègre, son intendant le plus ménager, son serviteur le plus dévoué, son maître le plus adroit. Bien loin de blâmer la confiance que nos habitants portent à leurs femmes, nous les exciterons à en étendre encore la sphère ; parce que nous reconnaissons que l'harmonie du ménage est la fortune du riche comme du pauvre.

Les dames sont aussi avides de s'instruire que les hommes, et c'est à ce titre que nous nous recommanderons à leur bienveillante influence. Leurs sentiments religieux seront consolidés par les principes que nous suivrons. Le désir qu'elles ont de voir prospérer leur famille sera puissamment secondé par les éclaircissements que nous donnerons sur les véritables intérêts du pays, et par les conseils désintéressés qui en seront la conséquence. Leur empire sera affirmé chaque jour par le soin que nous apporterons à les présenter au monde dans les différentes circonstances où elles ont illustré leur sexe. Enfin leurs goûts littéraires seront stimulés par les choix que nous ferons d'articles propres à les instruire comme à les distraire.

C'est sous ces différents rapports que nous osons compter sur le puissant appui des dames. Il en est encore un autre sur lequel il nous est peut-être difficile d'insister ; mais nous serons assez hardis pour leur en transmettre le vœu : nous savons, à n'en pas douter, qu'il est beaucoup de dames dans la province qui s'occupent à confier au papier leurs pensées fugitives ; si nous pouvions être favorisés de quelques uns de ces essais, nous nous estimerions heureux, et le pays pourrait citer avec orgueil des auteurs dignes de rivaliser avec des noms chers aux lettres en Europe.

A LA JEUNESSE CANADIENNE.

La littérature fonde la gloire des peuples ; chaque nation regarde comme un bienfait l'avantage de compter, dans son propre sein, des hommes capables d'honorer leur patrie par leurs écrits, des hommes propres à placer leur pays sur la même ligne que les Etats voisins.

Jusqu'à ce jour la littérature n'a acquis aucun point fixe en Canada ; elle n'a pour ainsi dire aucun commencement, et par conséquent ne peut aspirer à aucune propension vers un accroissement désirable. Ce ne sont point les éléments qui manquent au pays pour atteindre un but aussi glorieux ; la religion, l'histoire et la politique sont des champs assez vastes à exploiter ; ils regorgent de faits intéressants, de phases variées, de circonstances extraordinaires, et peuvent exercer les plumes en tout genre. Tout concourt donc à imprimer à une littérature nationale un caractère, neuf, original, héroïque, attrayant, piquant, brillant et sublime, qui serait apprécié autant que recherché même dans la vieille Europe, où le mérite littéraire de chaque peuple du monde ne manque point d'admirateurs éclairés. D'un autre côté, quoique l'éducation soit extrêmement négligée dans nos campagnes, malgré que cette mère des hommes n'ait point encore pris dans toute la province l'essor qui lui convient et ne soit pas arrivée au terme qu'elle doit atteindre, ce n'est point à l'ignorance qu'il faut attribuer l'absence d'une littérature canadienne. Nous possédons une jeunesse brillante de feu, de connaissances et d'espérances, qui a pris d'excellents éléments d'études dans les collèges recommandables ouverts aux efforts des étudiants.

Il faut donc chercher ailleurs que dans la privation des matériaux ou des notions primitives, l'insouciance, l'indifférence ou la

paresse des canadiens pour se créer une littérature particulière. Il sera facile de rencontrer la véritable source du mal, dans l'abandon où notre jeunesse se trouve placée au sortir des études, dans le peu de liaison qui existe au milieu de notre propre société, dans l'indifférence de nos hommes de mérite pour former des sujets dignes de leur succéder, dans le peu d'encouragement que reçoivent ceux qui consacrent leur plume à l'instruction commune, enfin dans la rareté des modèles dont il soit possible de suivre les traces.

Dans toute chose, il faut un point de départ ; l'étude est une nécessité, les conseils sont indispensables, une direction éclairée devient la base primitive. La littérature n'est point exempte de ces conditions préliminaires, et c'est à leur stricte observation que chaque pays doit la création de son érudition littéraire, la naissance de ses grands écrivains, les lumières de ses citoyens, sa prépondérance dans les sciences et les arts. On s'instruit en général sur les anciens ; mais on se forme beaucoup plus efficacement avec les modernes, car ils vous indiquent les progrès du siècle où vous vivez ; on se façonne surtout par la critique, qui vous signale les fautes et vous apprend à les éviter ; c'est ainsi qu'on acquiert une illustration incontestable en poésie, en éloquence, en histoire, en philosophie morale et politique.

Les journaux sont généralement une école dans laquelle il est facile de se former à la littérature, et c'est là que les débutans doivent se présenter pour se préparer à marcher dans les voies d'une érudition plus élevée. Le peu de canadiens qui se sont adonnés aux écrits périodiques, et qui ont dirigé ou dirigent encore les journaux du pays, ont donné des preuves d'une grande capacité ; ils ont prouvé qu'ils étaient faits pour la polémique et qu'ils ne manquaient d'aucune des conditions exigées pour produire de bons écrivains. Mais, d'une part, on ne peut se dissimuler que ces modèles sont en petit nombre, qu'ils se retirent chaque jour de la carrière, et qu'ils ne s'appliquent point à former des élèves qui puissent perpétuer leur gloire ; d'autre part, il tient encore à la vérité d'avouer que la rédaction des feuilles françaises, en Canada, n'a pas atteint le style, la fermeté, la logique et la solidité des journaux Européens.

De tout cet exposé, il faut tirer la funeste conséquence que la rédaction des journaux finira par perdre beaucoup de son intérêt primitif dans cette partie du monde, où qu'il faudra, de toute nécessité, en confier la direction aux Européens ; tandis qu'il existe sur le sol canadien une pépinière d'hommes propres, non seulement à conduire la polémique, mais encore à lui donner un lustre nouveau.

Nous sommes loin de voir avec plaisir les résultats que nous envisageons pour l'avenir, et nous sommes encore plus éloignés de désirer conserver le monopole de la rédaction des journaux. C'est pour parvenir à entretenir la littérature nationale que nous nous dévouerons avec plaisir à l'instruction de nos frères. Notre attachement pour la jeunesse, notre désir de la voir se placer au rang qu'elle est faite pour occuper dans le monde littéraire, deviendront de surs garants de la franchise de nos vœux, et la proposition que nous allons faire ne laissera aucun doute sur la sincérité de nos protestations.

Notre éditeur en chef invite toutes les personnes qui se destinent à écrire, à s'adresser à lui avec confiance ; il se fera un plaisir comme un devoir de leur indiquer les études qu'elles doivent faire, de leur donner ses conseils, de seconder leurs efforts, de guider leurs pas, et de leur tracer pour ainsi dire la route qu'elles auront à parcourir pour suivre avec succès la carrière littéraire. Il recueillera la plus douce récompense qu'il puisse ambitionner, s'il parvient à former des écrivains pour le pays, à initier des cathécumènes dans la politique, et à concourir à la gloire de la littérature canadienne.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

GRANDE BRETAGNE.—Par suite de l'assemblée tenue le 1er juin dernier à la taverne de la Couronne et de l'Ancre, sous la présidence de Mr. Hume, à l'effet d'engager les réformistes de l'Angleterre à prendre part à la contribution que l'on appelle le tribut d'O'Connell, ce tribut a été recueilli et a produit, pendant les six derniers mois, une somme de 9130 liv. 7 ch. 11 den. (229,225 francs). Mr. Hume a fait parvenir cette somme à Mr. O'Connell, en l'accompagnant d'une lettre dont voici les passages principaux : « Mon cher monsieur, le torrent d'injures et de calomnies répandu sur vous par les meneurs des factions orangiste et torie, n'a servi qu'à vous élever davantage dans l'estime générale, et à vous assurer l'appui cordial des amis de la liberté, ainsi que celui des réformistes du Royaume-Uni tout entier. »

« La méchanceté de vos ennemis a stimulé la sympathie de vos amis. Qu'importe que de lâches calomnieux cherchent à déverser sur vous l'insulte et le mépris ; leur voix isolée et impuissante se perd au milieu du concert général d'acclamations que soulève votre beau talent et votre noble caractère. Le peuple des trois royaumes voit toujours en vous le champion des droits méconnus de l'Irlande comme l'éloquent avocat de la liberté civile et religieuse de l'empire britannique tout entier. »

« Lorsque la liste des griefs et des souffrances de l'Irlande sera tombée dans le domaine de l'histoire, votre nom sera inséparablement lié à la grande œuvre de la régénération irlandaise. Les contemporains peuvent être envieux ou ingrats, mais la postérité sera juste à votre égard. »

— O'Connell a éprouvé, à la fin de l'année dernière, les peines les plus cruelles pour un époux et un père. Madame O'Connell a terminé une vie aussi pieuse qu'exemplaire, et le second fils du défenseur de l'Irlande, Mr. John O'Connell, est mort à l'âge de 17 ans. A quinze ans, ce jeune homme, plein d'espérances, avait publié un poème sur l'Homme, qui aurait fait honneur à un esprit mûr.

— Le prix du pain a augmenté à Londres d'une manière exorbitante ; pour en donner une idée, il suffira de dire qu'il coûte maintenant plus de vingt sols la livre. On appréhendait, à Londres une disette, dont les résultats seraient d'autant plus affreux, après un hiver, qu'elle frapperait nécessairement sur une population très nombreuse.

— L'association générale de l'Irlande a eu une réunion à Dublin. MM. Sharman Crawford et O'Connell ont prononcé des discours sur la question des dîmes. Mr. Crawford a demandé que la dime fut abolie immédiatement, il ne veut admettre aucune transaction sur ce point. Mr. O'Connell a combattu formellement son co-réformateur ; il ne veut pas que l'on exige une solution immédiate de la question des dîmes ; il conseille, au contraire, de la prudence et de la modération : « Que la réforme des corporations municipales soit obtenue, a dit Mr. O'Connell, et l'abolition des dîmes ne se fera pas longtemps attendre. Si, au contraire, on presse trop vivement le ministère, whigs et tories se réuniront contre l'Irlande, et peut-être le ministère sera-t-il

forcé de se retirer ; ce qui serait un malheur pour les réformes espérées.

— Mr. Cripps, banquier anglais, en envoyant 5 liv. sterl. pour sa souscription au tribut O'Connell, a déclaré que, bien que protestant dissident, il criait volontier à bas l'église. Telle n'est pas ma manière de voir, a répondu l'un de l'Irlande, je ne prétends pas que l'on abatte l'église établie ; mais je ne veux pas d'une église s'appuyant sur l'état.

— L'érection de l'Obélisque de Luxor, sur la place de la révolution, à Paris, a piqué les anglais. Le musée britannique vient de donner des ordres de fournir des fonds pour le transport à Londres de la statue de Sésostris, qui se trouve au centre de l'antique ville de Memphis.

— Le musée de la société asiatique de Calcutta vient d'être augmenté de beaucoup d'objets curieux ; entre autres, d'une dent d'éléphant de 7 pieds et demi de long, d'un serpent à deux têtes, d'échantillons de mosaïques de Golconde, de canots d'Engano, environ trente pieds de long, des sculptures de Persépolis, Java, etc.

— Il va être établi une communication régulière entre Londres et Canton (Chine) par le moyen de bateaux-à-vapeur.

LE POPULAIRE.

MONTREAL, 10 AVRIL, 1837.

Depuis longtemps le sort de la Province reste incertain ; et il est bien nécessaire que nous sortions de l'état d'incertitude où nous sommes plongés. On avait fait de grandes spéculations sur les travaux de la commission, envoyée par le gouvernement de la métropole pour examiner les demandes de part et d'autre et pour suggérer un remède ; les uns prétendaient que ces hommes, députés à grands frais, n'avaient fait que venir se promener dans un nouveau monde ; d'autres donnaient un prétexte moins honorable au séjour des commissaires parmi nous ; les personnes, habituées à la politique des gouvernements, ne pouvaient croire que la Grande-Bretagne eût consenti à jouer une comédie inutile, et qu'elle ait député des envoyés aussi loin pour n'arriver à aucun résultat. On a du voir avec chagrin la résolution prise par les chefs patriotes de ne point consentir à se présenter, du moins comme citoyens, devant la commission ; car c'était donner libre champ au parti opposé, et mettre obstacle, à coup sûr, à ce que le rapport des commissaires puisse être favorable aux justes et puissantes demandes du peuple, consignées dans les différentes suppliques adressées tant au gouvernement qu'au parlement impérial.

Les missionnaires du bureau colonial n'ont cependant point resté oisifs ; ils ont accueilli les personnes qui se sont présentées à eux, et ont dressé leurs rapports sur les seuls renseignements qu'ils ont obtenus. Il est probable que les mandataires du peuple de la métropole, qui doivent actuellement décider en dernier ressort sur les questions vitales intéressant l'existence du pays, auront égard à cette circonstance, et qu'ils n'accepteront point le travail de la commission sans le comparer avec les pièces qui sont entre leurs mains, et qui pourront servir de contrepois aux documents fournis par les commissaires ; c'est du moins le seul espoir qui nous reste au moment où notre grand procès se juge.

Le chef-d'œuvre des commissaires est maintenant imprimé, et forme un assez joli volume de plus de 400 pages ; il renferme d'abord cinq rapports particuliers, puis un rapport général. Tout a été passé en revue : le conseil exécutif, le conseil législatif, la chambre d'assemblée, les tenures des terres, les terres incultes, et domaines du roi, la compagnie des terres, la répartition des impôts, l'acte relatif au commerce du Canada, l'éducation, les résultats des recommandations du comité de 1828, ont chacun leur place et leur examen particulier dans ce volumineux ouvrage, qu'il est bon d'étudier et d'examiner attentivement avant de se prononcer sur ce qu'il peut amener d'avantageux ou pronostiquer de désavantageux.

D'après le premier rapport, en date du 20 juin, 1836, les fonds provenant du revenu casuel et territorial devraient être laissés à l'appropriation du parlement provincial ; mais ils ne devraient être abandonnés que lorsque les arrérages et les salaires auraient été votés, ainsi que les £31,000 avancés sur la caisse militaire auraient été remboursés. En livrant les revenus de la couronne, on demanderait la fixation de la liste civile ; le montant de laquelle serait de 8,700 livres sterling, comprenant : le salaire du gouverneur de £4,500, les salaires de neuf conseillers exécutifs à £100 chacun, le salaire du secrétaire civil à £500, le salaire du procureur général à £300, le salaire du solliciteur général à £200, et les contingences pour les officiers en loi de la couronne montant à £1800. En outre, il est recommandé d'appliquer 10,575 livres sterling aux salaires et allocations des juges, en faveur desquels des fonds de retraites seraient réservés. La liste civile, telle qu'elle serait fixée, serait accordée pendant la vie du roi, ou pendant un tems déterminé, qui ne pourrait être de moins de sept années. La cession du revenu serait subordonnée à la durée de l'allocation de la liste civile. Le conseil législatif deviendrait une cour de justice pour la mise en accusation de tous les officiers publics de la province, à l'exception du gouverneur-en-chef. Les pensions existantes sur les terres et bois seraient maintenues. La liste civile proposée monterait en tout à £19,175 par année, tandis que le revenu cédé par le roi serait de £28,600 7 2.

Par le deuxième rapport, en date du 12 mars, 1836, qui est relatif à la pétition de la chambre d'assemblée provinciale de 1835, demandant un conseil législatif électif, les commissaires se prononcent formellement contre cette prétention ; en même temps, ils recommandent le maintien de l'acte de la compagnie des terres, se montrent énergiquement défavorables à une union législative entre le Haut et le Bas-Canada, suggèrent la suspension de la 1ère et 5ème Guillaume IV, et s'opposent à la suspension de l'acte constitutionnel.

Le troisième rapport, qui porte la date du 9 mai, 1836, a particulièrement pour objet le conseil exécutif. Ce conseil, selon les commissaires, ne devrait pas se composer de moins de neuf ni plus de quinze, tous à la nomination du gouverneur ; mais devant être confirmés par le roi dans la période d'une année. Les personnes ayant des charges publiques ne seraient pas exclues du conseil exécutif, mais elles ne devraient point excéder le quart du nombre des membres, ni recevoir des salaires comme conseillers. Un et pas plus de trois conseillers législatifs, deux et pas plus de cinq membres de la chambre d'assemblée devraient faire partie du conseil exécutif, dont le quorum serait de cinq, et qui ne pourrait agir sans le gouverneur. Le conseil exécutif serait consulté sur les nominations au conseil législatif, et il examinerait

les comptes publics. Ce rapport est suivi d'un supplément en date du 12 mai, qui demande qu'on permette aux conseillers législatifs de résigner, et que le roi puisse déplacer du conseil tout membre coupable de délits, d'offenses, ou qui deviendrait insolvable.

Le quatrième rapport, en date du 17 juin 1836, traite de certains points et faits qui sont consignés dans un pamphlet publié par Mr. Roebuck en 1835, sur le Canada et ses griefs.

Le cinquième rapport, portant la date du 25 octobre, 1836, a entièrement trait aux arrangements proposés avec le séminaire de Montréal, et qui auraient pour objet de rendre l'île de Montréal, libre des entraves que la tenure féodale apporte à l'extension des propriétés.

Le rapport général, en date du 15 novembre, 1836, n'est qu'un résumé des rapports particuliers, dans lequel les commissaires répètent les opinions qu'ils avaient précédemment émises ; ils ajoutent la recommandation au parlement impérial : d'autoriser le gouvernement local à faire usage des sommes accumulées dans le trésor de la province, depuis la passation de la 1er et 2me Guillaume IV, pour le paiement des officiers publics, et de passer un bill sommaire pour continuer les lois provinciales qui expirent en 1837. Enfin, ils ajoutent aussi sur une addition prochaine aux membres qui composent le conseil législatif.

Quant à la représentation du peuple dans l'assemblée provinciale, les commissaires avouent qu'ils ne leur paraît pas opportun de rien recommander spécialement ; ils repoussent toute idée d'astreindre les députés à une qualification ; ils demandent que la rétribution allouée aux membres soit maintenue, et proposent seulement de diminuer le quorum de l'assemblée.

Au sujet des bureaux d'enregistrement, les commissaires désirent que cet objet reste à la détermination de l'assemblée provinciale, qui serait appelée à en délibérer par message spécial.

Il est difficile, et il serait imprudent même, de se prononcer sur un travail aussi important, sans de mûres réflexions ; aussi, nous ne nous permettons quant à présent aucune remarque, nous proposant de reprendre chacun des rapports et de donner avec franchise nos idées sur toutes les parties traitées par la commission. Dès à présent, nous pouvons affirmer que les commissaires ont activement employé leur temps, et que s'ils n'ont point fait mieux, il faut peut-être plutôt en attribuer la faute au manque de renseignements qui leur ont été fournis qu'à leur propre incapacité.

Au surplus, l'ouvrage de la commission n'est pas l'arrêt qui sera rendu par le parlement provincial, et l'on ne peut, dès à présent, que former des conjectures sur ce que nous avons à craindre ou à espérer. C'est le 6 mars que la grande discussion s'entamera dans la métropole ; car ce jour est celui auquel le lord John Russell a prorogé sa motion sur les affaires du Canada. Ce même jour Mr. Leader doit proposer un amendement à l'effet de rendre le conseil législatif électif ; mais il est probable que cette dernière motion n'aura aucun résultat satisfaisant pour son auteur.

Parmi les événements importants qui ont signalé la semaine dernière, on doit placer en première ligne la destitution du Shérif de Montréal, et son remplacement par l'honorable ROCH DE ST. OURS, membre du conseil législatif.

L'expectative de la vacance de cette place, avait, depuis longtemps, fait palpiter plus d'une ambition, et comme le choix de l'administration est justement tombé sur l'homme qui s'y attendait le moins comme sur celui qui n'y avait jamais eu la moindre prétention, il était tout naturel que l'élu devint le sujet d'une censure amère. Nous nous attendions à de dures réflexions de la part des organes du parti qui voit diminuer son influence ; mais nous n'aurions jamais pu croire qu'il se trouverait des hommes, appartenant au parti patriote, assez impolitiques ou assez maladroits pour se prononcer aussi vertement qu'on l'a fait.

Le Vindicator, qui blâme outrageusement cette nomination, se plaint de ce que le lord Gosford aurait violé la promesse qu'il fit en prenant les rennes de l'administration, de ce qu'il se déclara contre le système électif, de ce que cette nomination serait une insulte au peuple ; il ajoute que ce choix ne rencontrera point l'approbation publique, vu que Mr. de St. Ours est un des plus forts antagonistes de l'introduction du principe électif dans la branche de la législature dont il est membre ; qu'il est sans influence dans son comté ; enfin qu'il est de la classe de ceux qui se sont mis au dessus et à part du peuple.

C'est avec peine que nous nous voyons forcé de répondre à des assertions aussi dénuées de preuves ; car rétorquer des paroles écrites en l'air et pour abuser des lecteurs bénévoles, est la fonction la plus dégoûtante à l'écrivain conscientieux.

Le nouveau shérif est un Canadien, dans toute la force du terme ; l'origine de sa famille se confond avec celle des premiers colons Européens, qui mirent la hache dans les antiques forêts de la Nouvelle France, pour y cultiver et former un sol national ; toutes ses liaisons de famille et d'alliances sont Canadiennes ; sa grande fortune est toute entière dans le pays, et sa classe, alors que les distinctions nobiliaires n'existent plus en Canada, est tout uniment la classe honorable de nos plus respectables habitants, au milieu desquels il a toujours vécu, et par lesquels il est autant aimé qu'estimé.

Les Patriotes Canadiens ont regardé autrefois comme un honneur d'avoir dans leurs rangs le père de Mr. de St. Ours, et de le voir marcher à leur tête dans des moments de crise. Lors du fameux projet d'union des deux provinces, Mr. de St. Ours, père, s'opposa de toutes ses forces et de toute son influence à cette mesure, considérée comme fatale ; quoique conseiller législatif, il eut le courage de se séparer de la grande majorité de ses collègues, pour se ranger sous la bannière des réformistes. Il ne s'attendait pas alors que son fils, auquel il a inculqué ses principes de patriotisme, qu'il guidait dans le sentier de la réforme, et qui a consciencieusement suivi ses traces, serait traité avec autant d'indécence. Quoi ! parce que Mr. de St. Ours n'est pas un de ceux qui ont suggéré l'opinion publique, dans les journaux dont ils disposent, son élévation ne rencontrerait pas l'approbation du peuple ! Ah ! nous n'hésitons pas à le dire, si le shérif était une place élective, Mr. de St. Ours n'aurait pas eu moins de chance, s'il n'en eût eu d'avantage, que tous ceux qui aspiraient à la chaîne qu'il porte.

Le Vindicator dit encore que Mr. de St. Ours est si fortement opposé aux demandes du peuple, qu'il s'est efforcé de se rendre au château, et d'insister auprès de son excellence sur la nécessité de résister à tout changement dans l'acte constitutionnel. S'il n'y a pas erreur de la part de notre confrère, il y a calcul de méchanceté et calomnie gratuite dans ce reproche. Nous invitons l'éditeur du papier en question à fournir des preuves de ce qu'il avance, et nous le déions d'en produire même la plus légère. Au surplus, nous sommes persuadés que personne ne voudra croire à une démarche aussi contraire au caractère bien connu de celui auquel on l'attribue. Le grand crime de Mr. de St. Ours est, sans doute, d'être conseiller législatif ; mais qui dit que ce membre siègera à sa place tant qu'il occupera l'emploi qui vient d'accepter ? Mais à qui voulait-on donc que la charge si importante du shérif de Montréal fut confiée ? Est-ce à un partisan politique ? C'eût été là une fatale pensée ; car, dans un moment de crise, des accusations sans nombre auraient pu tomber sur le titulaire d'une fonction qui impose tant de responsabilité, et la nomination des corps de jurés ne pourra jamais être suspecte, lorsqu'elle résultera dans des mains qui n'ont point trempé profondément dans nos divisions politiques.

En résumé, nous considérons la nomination de Mr. de St. Ours comme un nouvel hommage rendu aux plaintes du peuple qui réclamait pour l'origine de la majorité sa part intégrale dans le partage des emplois administratifs. Les Canadiens doivent être fiers de voir l'un des leurs élevé à une place honorable ; et nous ne doutons point que la partie bien pensante de nos habitants ne sache distinguer aisément les résultats de l'intérêt privé ou l'amour propre blessé dans les clameurs inconvenantes que nous venons de signaler.

Il circule dans les Etats-Unis des bruits de mésintelligence entre la république américaine et notre propre gouvernement ; ce serait un projet, de céder à l'Angleterre l'île de Cuba, comme hypothèque d'un emprunt proposé par l'Espagne, qui aurait été la cause apparente d'un mécontentement ; on dit que le ministre américain à Madrid aurait protesté avec énergie au sujet de cette conception. Nous pensons que ces difficultés ne tarderont point à s'apaiser ; car l'île de Cuba n'est pas assez limitrophe avec le continent du nouveau monde pour qu'il y ait nécessité d'un vœu à une rupture sérieuse entre

deux puissances amies. Nos voisins y regarderont toujours à deux fois avant de compromettre leur prospérité ascendante dans une conflagration dont ils ne sauraient tirer aucun avantage.

Le fanatisme qui a spéculé, dans l'Etat de New-York, sur les infamies publiées par Maria Monk contre notre respectable clergé catholique, est loin de diminuer de sa fureur. Dans une circonstance aussi extraordinaire, personne n'oublia, nous l'espérons, la noble attitude prise par les protestants les plus influents de cette ville. Ils se sont assemblés la semaine dernière, et ont passé des résolutions qui, si elles ne peuvent arrêter les déclamations des misérables soutiens d'une fille perdue, convaincront du moins tous les hommes raisonnables de la fausseté des odieuses imputations qu'on propage avec tant de persévérance au milieu de nos trop confians voisins.

La Gazette Officielle du Haut-Canada donne les nominations suivantes : Vice-Chancelier.—Robert S. Jameison, Eueyer. Juges de la Cour du Banc du Roi.—Archibald McLean et Jonas Jones, Clerks. Procureur Général.—Christophe Alexandre Hagerman, Esq. Solliciteur Général.—William Henry Draper, Esq.

Par proclamation du gouverneur en chef, en date du 22 mars dernier, le parlement a été prorogé jusqu'au 3 mai prochain.

L'honorable ROCH DE ST. OURS, nouveau shérif de Montréal, a prêté serment entre les mains des juges de ce district, vendredi dernier, et a fourni les cautions requises par la loi ; le lendemain sa commission a été lue en séance publique de la cour du banc du roi.

L'Hon. Mr. GUY, destitué de sa place de Shérif, en vertu d'une dépêche transmise à Lord Gosford par le Bureau Colonial, fondée sur les accusations de la Chambre d'Assemblée, vient de publier, dans la Gazette de Montréal, la correspondance qui a eu lieu entre le Gouverneur et lui, la dépêche en question, et sa réponse au mémoire justificatif qu'il prie S. Ex. de transmettre au Roi. Nous nous proposons de mettre nos lecteurs au courant de ces pièces, qui contiennent des détails intéressants ; d'ailleurs ce sera commencer le devoir que nous nous sommes imposé, de rendre justice à tous les hommes.

Vendredi dernier, le nouveau Shérif a fait une visite à l'hon. Mr. GUY qu'il remplace.

Un événement assez remarquable a signalé la semaine dernière : Mr. Mitchell a quitté la chaire éditoriale du Morning Courier, qu'il tenait depuis la naissance de ce journal, et le docteur Barber a pris la direction de cette feuille. Le premier a fait ses adieux aux lecteurs, et le dernier leur a adressé sa profession de foi. Il nous sera permis d'exprimer nos vifs regrets sur la retraite de Mr. Mitchell ; ils n'auront rien de suspect dans une blâche qui a souvent combattu les doctrines de cet estimable confrère, car nous pensons qu'il est de la dignité de l'écrivain de reconnaître le talent et surtout de rendre justice à un honorable antagoniste. Quant au docteur Barber, avec lequel nous aurons sans doute plus d'une occasion d'essayer nos forces par la suite, nous ne pouvons qu'être flattés de rencontrer en lui un adversaire avec lequel on dit qu'il est permis de succomber sans dishonneur.

Il s'est formé à Montréal, sous la direction de Mr. BRAUNETS, organiste de la paroisse, une société de musique qui donne déjà quelques espérances. Cette société est composée de plusieurs jeunes gens Canadiens de diverses origines et des meilleurs familles de la ville, qui se réunissent deux fois par semaine pour s'exercer. Le projet est de donner une fois par mois, des concerts, auxquels seront admis les amateurs de musique qui s'inscriront comme membres honoraires de la société. Nous avons été assez heureux pour entendre tous les exercices, qui durent déjà depuis près de deux mois avec une persévérance exemplaire, et nous ne saurions trop encourager ces messieurs à continuer. Le Canadien a un goût inné pour la musique, et il a une facilité surprenante pour tout ce qui tient à l'instrumentation. Nous avons vu des élèves de quelques mois seulement, qui sont en état de faire leur partie, et nous avons été étonnés de semblables progrès, parceque nous savons qu'en Europe on ne parvient à un tel degré qu'à l'aide de plusieurs années d'exercices. La musique tient une place honorable dans les arts ; c'est celui particulièrement cher aux muses, et nous ne pouvons résister à l'envie de rapporter les vers suivants, qui peignent chaleureusement les effets de l'harmonie sur l'âme.

« Par l'attrait des plaisirs l'âme est-elle asservie ?
Tu sais, par tes puissans accords,
Modérer ses boueux transports,
Et par toi seule elle est ravie.
Sent-elle du chagrin l'aiguillon douloureux ?
A répandre des pleurs tu fais trouver des charmes ;
Des amans malheureux
Tu calmes les vives alarmes ;
Ta voix éteint la fureur des combats ;
Ta voix éloigne ou charme le trépas ;
A tes chants la mélancolie
Relève son front abattu,
Le sommeil même est suspendu ;
La paresse s'éveille, et les bras étendus,
S'étonne d'écouter ta douce mélodie,
L'envie a-t-elle écouté tes accents ?
De ses livides mains tombent tous ses serpens ;
Les discordes civiles
Au bruit de tes concerts apaisent leurs fureurs,
Et laissent en repos et les champs et les villes.

Espérons que cette société réalisera les effets exprimés dans des vers aussi gracieux, et que les concerts de messieurs les amateurs fixeront définitivement l'harmonie sur le sol Canadien. C'est un vœu que personne ne peut prendre en mauvaise part et qui sera approuvé par la partie saine de nos concitoyens.

FAIT REMARQUABLE ET PEUT-ETRE INCONNU.—Le Canada a possédé et possède peut-être encore, un parent par alliance de Napoléon ; voici ce qui nous le fait croire :

Il a paru en 1804 à Bâle, (Suisse), une notice sur la parenté des familles Fesch et Burgy, avec la famille Buonaparte, accompagnée du tableau coloré, par lequel on voit que madame veuve Ragnioli est le neveu qui unit ces familles. Cette dame avait épousé, en première noces, Mr. Ragnioli, gentilhomme Corse, dont elle eut une fille Letitia Ragnioli, laquelle épousa en 1767, Charles Buonaparte, procureur à Ajaccio ; il est résulté de ce mariage huit enfans, savoir : cinq fils, Joseph, Napoléon, Lucien, Louis, et Jérôme ; et trois filles, Mathilde, Caroline, et Pauline ; depuis mesdames Baciocchi, Murat, et Borghèse.

Madame Ragnioli ayant perdu son mari de bonne heure, contracta, en 1757, un second mariage avec Mr. François Fesch, de Bâle, premier lieutenant dans le régiment Suisse de Bocard, pour lors en garnison à Ajaccio. Elle eut de ce second mari un fils, qui est aujourd'hui le cardinal Fesch, et une fille, Catherine Fesch, qui étaient par conséquent frère et sœur utérins de madame Buonaparte, mère de Napoléon.

Mr. le lieutenant Fesch avait un frère, Mr. Weimer Fesch, et une sœur, Anne Catherine Fesch. Celle-ci épousa Mr. Léonard Burgy, négociant. Elle en eut dix enfans, dont trois seulement survivaient, savoir : Christian Burgy, domicilié en 1804 dans le Canada ; Jérémie Burgy et Catherine Burgy, tous deux célèbres, et continuant, à Bâle, le commerce de leur père ; ces trois derniers Burgy sont les cousins-germains du cardinal Fesch.

La SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE de cette ville tiendra sa séance semi-mensuelle, ce soir, à 7 heures, dans son nouveau local, rue St. Jacques ; il y aura lectures de la seconde partie d'un Essai sur les yeux et la respiration des insectes, envoyés par Mr. EWING. La salle de lectures est ouverte aux visiteurs introduits par l'un des membres, ou à ceux qui réclameraient cette faveur en s'adressant à l'un des secrétaires.

NOUVELLES DIVERSES.

—Les journaux que nous recevons des Etats-Unis ne contiennent aucune nouvelles d'Europe.
—Le prince LOUIS NAPOLEON BONAPARTE est arrivé à Hampton-Roads, dans la nuit du 30 du mois dernier, à bord de la frégate française Andromède, après une traversée de 58 jours venant de Rio-Janeiro.
—Des faillites considérables ont éclaté à la Nouvelle-Orléans, et dans d'autres parties des Etats-Unis.
—Le Canadien de Québec donne à ses lecteurs depuis quelque temps des extraits historiques sur les combats et batailles livrés depuis l'établissement du pays jusqu'à nos jours. Ces morceaux sont écrits avec un intérêt puissant pour le peuple, car presque toutes les familles peuvent revendiquer la gloire d'avoir fourni des héros qui se sont illustrés dans ces différentes rencontres. Nous ne saurions trop encourager une semblable publication, qui nous semble éminemment patriotique.
—Les magistrats de cette ville ont fait publier, le 3 du courant, un arrêté, qui enjoint à tous les habitants de ne laisser vaguer aucun chien sans être muselé, sur la voie publique, jusqu'au 3 mai prochain. Cette mesure a été né-

cosillée par l'apparition d'un chien enragé qui avait déjà propagé son affreuse maladie. Un nommé Xavier Picard a été l'une des victimes de cette nouvelle calamité; ayant été mordu par son propre chien, il eut le courage de faire couper les chairs atteintes et de faire gratter la plaie jusqu'aux os. Plusieurs chiens ont été détruits par nos habitants qui se montrent très zélés dans l'exécution d'un ordre qui intéresse aussi essentiellement la santé publique.

— Des collectes ont été faites hier dans deux temples de cette ville pour arriver en aide aux fonds destinés à la maison d'industrie.

— Le bruit circule à Québec que tous les arriérés dus aux officiers publics doivent être immédiatement payés par le gouvernement.

— Une assemblée de la congrégation du Rev. Mr. Mathewson a eu lieu jeudi dernier, dans laquelle il a été adopté des mesures pour s'adresser au Parlement impérial et le supplier de régler la question des terres du Clergé Protestant.

— La récolte des sucres d'érable, qui n'avaient pas semblé devoir être satisfaisante dans le commencement, donne actuellement de grandes espérances; on s'en occupe beaucoup dans nos campagnes.

— Les recettes de la caisse de la ville de Québec, depuis le 1er. mai jusqu'au 31 décembre 1836, se sont montées à £4,256-2-11, dans lesquelles se trouve comprise une balance en caisse, au 1er. mai, de £1,663-3-2; les dépenses, pendant la même époque, se sont montées à £2,825-19-6; ce qui laissait en caisse au 1er. janvier 1837, £1,430-3-5.

— MM. de Léry demandent la commutation de la tenure pour leur Seigneurie de Perthuis, dans le comté de Portneuf, contenant un lieu et demi de front sur neuf lieues de profondeur. L'hon. Mathew Bell forme semblable demande pour la Seigneurie de Mont Louis, district de Gaspé, contenant trois lieues de front sur trois de profondeur, et pour celle de la rivière de la Magdeleine, dans le même district, portant une lieue de front sur une de profondeur.

— La Gazette de Québec annonce que Marguerite Mathieu sœur de Nicolas Mathieu, condamné à être pendu, a été trouvée morte le 5 avril sur le rivage de Beauport, sans qu'aucune marque de violence existât sur son corps.

— M. EVANS, si connu dans cette province par ses utiles travaux agricoles, et par ses écrits intéressants sur cette partie de culture applicable au pays, vient de faire paraître une suite de traité qu'il a déjà publié. Le nouvel ouvrage est intitulé: *Amélioration de l'Agriculture pour l'éducation de ceux qui sont engagés dans cet état, adressée très respectueusement aux cultivateurs du Bas-Canada, par W. Evans, auteur du traité d'Agriculture.* Cette nouvelle publication ne manquera pas d'avoir le succès de toutes les autres.

— Le départ des canots de la compagnie de la baie d'Hudson aura lieu le 25 du courant pour l'intérieur. Les lettres et paquets doivent être envoyés à La Chine avant le 23.

— M. ADOLPHE PERRAULT, de cette ville, a été admis à la pratique de médecine, lundi dernier, après avoir subi avec succès son examen devant le bureau de Québec. MM. Guillaume Donegani et Holmes, porteurs de diplômes de la faculté de Castleton et Mr. Macnider, ayant un diplôme de celle d'Edimbourg, ont été également admis.

— Repentigny vient d'éprouver le malheur d'un incendie. Le feu a pris mercredi dernier à une maison appartenant à un nommé Prevost, située près de l'église; tout a été réduit en cendres, malgré les secours empressés des voisins. Le malheureux Prevost, père de 8 enfants, reste dans un état complet de dénuement. Avis aux personnes qui savent soulager les misères de leurs concitoyens.

— Les revenus provinciaux de l'année qui vient d'expirer, sont de £35,000 plus bas que ceux de l'année dernière. Cette diminution est due principalement à celle des alcools, dont l'importation est remplacée par le whiskey distillé dans le Haut et le Bas-Canada.

— C'est aujourd'hui que doit avoir lieu, à Québec, l'exécution des condamnés John Gillan, Chambers et Mathieu. Nous nous estimerions heureux si ces exécutions n'avaient pas lieu; car il serait temps de retrancher la peine de mort du code criminel de toutes les nations. John Gillan a déjà dû subir d'assez cruelles tortures par suite des délais apportés à sa mort, et à moins qu'on ait voulu entretenir ce criminel d'une triste compagnie, nous ne voyons pas pourquoi on a tant différé de terminer une existence dont le terme était fixé.

— A la dernière assemblée trimestrielle du bureau de médecine de Montréal, qui eut lieu lundi, 3 courant, sous la présidence du docteur Nelson, MM. LOUIS DAVIGNON, GEORGE ROBERT GRASSETTE, LOUIS GIARD, et JOHN ANDERSON, ont été examinés et admis à pratiquer la médecine dans toutes ses branches.

— Le *Télégraphe*, nouveau journal à deux sols, qui s'imprime à Québec, et qu'on peut appeler un journal à bon marché, publie le procès de Chambers et Mathieu, dont les détails sont d'un intérêt attachant.

NOUVELLES RÉCENTES.

Nous devons à la publication extra du *Herald* de ce matin les nouvelles suivantes, qui ont été reçues d'un correspondant de New-York.

Un arrivage à Boston venant de Liverpool, apporte les papiers du 12 mars. Les lords ont rejeté le *bill municipal* par une majorité de 9 voix. LE MINISTRE A RESIGNE.

Le duc de Wellington et sir Robert Peel ont été appelés pour former un nouveau ministère. O'Connell harangua une nombreuse foule dans Dublin, lui conseillant de s'emparer de l'autorité. Un grand feu a eu lieu à Liverpool.

Il paraît, cependant, qu'il n'y aurait rien de certain dans ces nouvelles. Le *Herald* les donne comme il les reçoit, sans en garantir l'authenticité; et tout cela nous paraît si improbable à nous-mêmes, que nous engageons nos lecteurs à ne point encore former de conjectures sur des événements qui seraient hors de la conception des choses humaines.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE,

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur en Chef de faire les appointements suivants, savoir:— Melchior Alphonse De Salaberry, Honoré Demers et Augustus Hart, Eers. commissaires pour la décision des petites causes à Chambly.

John Walsie, Th. H. Woolrich et Richard Fisher, dito à Hemmingford. J. Honoré Roch De St. Ours, pour être Sheriff du District de Montréal, ou la Province du Bas-Canada, en la place et au lieu de Lewis Gagy, Ecuyer, démis.

Williza Donegani, Ecuyer, M. D. pour pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art Obstétrique en cette Province. George Holmes, Ecuyer, M. D. pratiquer dito, dito, dito. William MacNider, Ecuyer, pour pratiquer dito, dito, dito. Joseph Adolphe Perrault, Ecuyer, pour pratiquer dito, dito, dito. Robert Andre' Christie, Ecuyer, pour pratiquer dito, dito, dito.

VARIÉTÉS.

PROSCRIPTIONS:—Les auteurs des proscriptions soutiennent que, dans la vie politique des Etats, il y a des circonstances malheureuses qui exigent nécessairement le sacrifice de quelques têtes; mais ce que ces hommes gens n'osent pas dire, et ce qu'ils pensent profondément, c'est que ces crimes envers les proscrits, sont infiniment utiles aux proscriptionnaires.

REMEDE CONTRE LA GOUTE:—Celui de Guillaume Scirio Radier, ancien capitaine de dragons, lui procura la plus grande réputation; il en vendit la recette au gouvernement français moyennant 24,000 francs. Il consiste uniquement en un immense cataplasme de farine de graine de lin, abondamment humecté d'une teinture de safran dans l'esprit de vin, et appliqué très chaud. Nous le livrons à qui en voudra faire usage.

DROITS DES APPRENTIS ET DES MAITRES:—En Angleterre le domestique ou l'apprenti qui ose frapper son maître, est condamné à une année de prison, et quelquefois à des punitions corporelles. La même loi qui protège le maître, protège aussi le serviteur et l'apprenti; elle rompt le contrat qui les lie si leur maître les corrige avec dureté ou si sa femme les frappe. Cette législation est applicable au Bas-Canada; il faut espérer que sa publication sera une leçon pour les domestiques ou les apprentis qui manquent à leurs devoirs, comme pour les maîtres qui méconnaissent leurs droits et l'humanité.

BEAU RAISONNEMENT D'UN DESPOTE:—Le grand Muphti, que les Musulmans disent être l'image vivant du Prophète, a des privilèges qui en font presque l'égal du Grand-Seigneur, et cependant il a été quelques fois puni du dernier supplice. Amurat IV en condamna un à être broyé vif dans un mortier de marbre; ce prince fut le premier des sultans qui ait osé inventer ce genre de supplice. Il disait gravement, à ce sujet: "que les têtes, que leur dignité exempte du cimetière, doivent être brisées par le pilon."

SINGULIER RESPECT POUR LES PRÊTRES RUSSES.—Les Russes ont, à leur manière, un grand respect pour leurs pères. Ces prêtres portent sur la tête une calotte appelée *skaffra*, qui est la première marque de leur dignité ecclésiastique. Elle est si respectée des Moscovites, que pour battre et insulter impunément un de ces prêtres, il faut auparavant la lui ôter et la lui remettre ensuite soigneusement.

DAME ACADEMIENNE.—La comtesse Roero di Revello, née Diodata-Saluzzo est connue par ses poésies, qui l'on fait recevoir, malgré son sexe, membre de l'académie de Turin. Elle a le mérite d'avoir conduit, la première,

la musique Lyrique sur les bords du Pô; elle obtint aussi des palmes tragiques.

GENERAL MALHEUREUX:—On peut ranger sous cette ligne le général Rondeau, chef de l'armée insurgée du Pérou, qui éprouva deux sanglantes défaites en 1816, d'abord à Venta-Medina, ensuite sur la frontière de Cochabamba. Ce dernier échec fut rejeté par Rondeau sur la faute de ses soldats, qui, quoique combattans pour la liberté, n'étaient point pourvus de tout le courage convenable; il dit dans le récit qu'il en a fait; que ses hommes se livrèrent à une terreur panique, qu'il ne put surmonter, même en faisant mitrailler les fuyards. Les troupes royales les poursuivirent l'épée dans les reins, sans leur donner le temps de se rallier. Il n'y a pas toujours certitude de gloire à commander des révoltés qui font l'apprentissage du métier des armes.

EFFET D'UN ACCENT:—Un journaliste, en 1796, s'étant avisé d'écrire que Omer-Charles-Alexandre Rousseau-Corbeau de Saint Albin avait été l'un des juges du tribunal révolutionnaire, celui-ci écrivit dans un autre journal ce qui suit: "Vous voulez bien vous occuper de ma célébrité, citoyen journaliste, ayez d'abord la bonté d'être exact. Au lieu de *jugé* c'est *jugé* que j'ai été au tribunal révolutionnaire. Vous êtes trop attaché à l'orthographe et à la vérité pour persister à me priver d'un accent si important à mon histoire." Cette modération de réponse devrait servir de modèle à tous ceux qui réclament contre les journalistes.

DANGER DE DEMANDER LES ADRESSES.—Un pauvre diable de pétitionnaire venu de l'Aveyron à Paris, demandait chapeau bas, à une dame, le nom et l'adresse de Mr. Dupin, président de la chambre des députés, quand deux sergens de ville l'arrêtèrent, sous le prétexte qu'il mendiait du pain. Traduit au tribunal de police correctionnelle, le malencontreux solliciteur a été acquitté. Il faut convenir que le nom prêtait bien à la méprise.

JUGE:—La reine Elisabeth comparait un juge à un habit: quand il est neuf, il est si juste qu'on a peine à le voir; mais à l'usage il devient trop large.

DE L'HISTOIRE:—D'après le chevalier Temple, l'histoire des lois et de la constitution d'un Etat, est, à proprement parler, l'histoire de la sagesse des hommes; au lieu que celles des disputes et des révoltes, des sièges et des batailles, n'est que l'histoire de leurs folies. Nos législateurs doivent donc faire attention de ne pas appliquer à notre histoire actuelle le cachet de l'aliénation mentale.

MARIAGES.

A St. Roch de Québec, le 4 avril, par le révérend E. Faucher, curé de Lotbinière, Mr. Charles Cazeau, fils de Charles Cazeau, écuyer, juge de paix, à Demoiselle Louise Eléonore Bilodeau, fille de Mr. S. Bilodeau, de la Canardière.

En cette ville, le 7 courant, par le révérend Henry Esson, W. R. Clarke, écuyer, à Margaret, fille de Mr. Wm. Miller.

ANNONCES.

LIBRAIRIE CANADIENNE.

C. P. LEPROHON,

Libraire, Papetier, Relieur, etc.

TIENT MAGASIN de LIVRES RELIGIEUX, de PAPIER, de FOURNITURES de BUREAUX, de GRAVURES, et de toutes sortes d'objets nouvellement importés.

1-Montréal, 10 avril, 1837. m z-1

A LOUER, pour prendre possession au premier mai prochain, une MAISON en cette ville, rue St. Paul, vis-à-vis le théâtre; avec cour, jardin, écurie, remise, bonne glacière et dépendances. S'adresser au propriétaire soussigné.

JOSEPH PAPINEAU.

2-Montréal, 10 avril, 1837. m j f-1

DÉCLARATION.

NOUS SOUSSIGNES, propriétaires et cultivateurs dans les paroisses ci-après désignées, certifions avoir reçu, par la malle de Montréal, de samedi dernier, une lettre, non affranchie, adressée à chacun de nous, et contenant l'écrit, non signé, dont voici copie fidèle.

ATTENTION!

"Le public est averti de ne pas faire aucune avance à JULIEN PERRAULT, fils, de Montréal, soit en son nom ou autrement; vu que le dit Julien Perrault est tout à fait hors d'état de pouvoir faire des affaires dans le moment, tant à cause du mauvais état de sa santé, qu'à cause de son manque de moyens pécuniaires.

Montréal, 8 mars, 1837. De plus, nous avions eu connaissance d'un écrit, inséré dans le *Vindicateur* du 28 février dernier, et dans les numéros suivants, dont la teneur suit: "The undersigned are not answerable for debts or contracts made by Julien Perrault, Junior.

JOSEPH GAUVIN.

JULIEN PERRAULT, Senior.

"Montreal, 28th February, 1837."

Or, comme l'annonce l'article du *Vindicateur*, nous avons lieu de soupçonner que l'avis imprimé du 8 mars, vient du même atelier (1) que celui du 28 février, dans lequel on fait usage du nom de deux citoyens respectables qui ne sont certainement pas capables d'avoir signé une calomnie aussi marquée.

Nous déclarons qu'après avoir mûrement réfléchi sur la conduite passée et présente du dit JULIEN PERRAULT, fils, écuyer, qu'à notre avis il a toujours été, et est encore aujourd'hui, l'homme du monde qui mérite toutes espèces d'éloges, et dont l'existence sociale est diamétralement opposée aux imputations qu'on cherche à faire circuler anonymement, et d'une manière aussi perfide.

Nous affirmons que, quoique le dit Julien Perrault nous ait quelque fois fait attendre notre paiement, par rapport à la diligence, nous l'excusons entièrement, parceque nous avons découvert depuis qu'il n'y avait rien de sa faute, soit qu'il n'eut pas reçu lui-même, soit qu'il n'ait pas encore réglé avec les propriétaires entre les Trois-Rivières et Québec, ou avec les agents des Trois-Rivières ou de Berthier.

Nous ajouterons que souvent nous avons pensé avoir à recevoir plus d'argent qu'il ne nous en revenait, qu'il est arrivé aussi que divers passagers ont passé à crédit dans la confusion des efforts de la concurrence des deux lignes. Enfin, que les accommodages, levoitures, avertissemens, affiches, et autres faux frais, se montaient à des sommes beaucoup plus fortes que nous ne l'aurions pensé d'abord, et devaient déranger nos calculs.

Trois-Rivières, 29 mars, 1837.

OSTROM ET C. BERNARD, Trois-Rivières.

GÉLINA ET LAURENGER, Machiche.

L. DUBORD ET MARCOTTE, Champlain.

JOSEPH GIROUX ET HARVIS, Berthier.

GOUVIN ET HMELIN, Ste. Anne de la Perade.

FISSETTE ET Jos. MARCOT, St. Augustin.

LESAGE, de Lavallrie.

ROBILLARD, de St. Sulpice.

DESCHAMPS, Bout de l'Île.

(1) Ceux de Mr. LOUIS PERRAULT, imprimeur du *Vindicateur*, frère consanguin du dit Julien Perrault.

Je certifie que la déclaration ci-dessus est conforme à l'intention des personnes qui y sont nommées, et si je suis dans l'erreur, je prie celles qui seraient d'un avis contraire, d'user de la voie des journaux pour me démentir.

JULIEN PERRAULT,

Agent de la ligne verte de Gauvin.

13.—Montréal, 10 Avril, 1837. Mj.—1.

AVERTISSEMENT.

LES SOUSSIGNÉS, propriétaires de la LIGNE VERTE, offrent leurs plus sincères remerciemens au public, pour l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu durant l'hiver dernier, aussi bien que pour les dix années précédentes, durant lesquelles ils ont été engagés pour cette besogne. Ils désirent informer leurs amis et le public, qu'ils continueront à faire marcher leurs DILIGENCES entre MONTREAL et QUEBEC jusqu'à l'ouverture de la navigation, en conformité avec leurs engagements, qu'ils espèrent avoir toujours remplis.

Ils laissent au public à juger si M. HUGH et THORNTON en ont fait autant, après leur parade en novembre dernier, et abandon, le 20 du mois dernier, de leur Ligne Rouge, précisément au temps où la glace et le mauvais état des chemins rendaient la course d'une diligence plus difficile.

Les soussignés, afin de rendre justice à Mr. PERRAULT, peuvent ajouter qu'il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour assurer la régularité et l'expédition des diligences.

M. GAUVIN,

J. MARCOT.

12—Trois-Rivières, 10 avril, 1837. j j-1

CHATEAU SAINT LOUIS.

QUÉBEC, 22 Février, 1837.

LES réclamations des OFFICIERS et SOLDATS, qui ont servi dans la MILICE INCORPORÉE, durant la dernière guerre Américaine, ayant été soumises au Gouvernement de Sa Majesté, par le Gouverneur en Chef, et ayant gracieusement plu à Sa Majesté d'ordonner, que tels des officiers et soldats qui ont déposé leurs réclamations avant le premier d'Août, mil huit cent trente, (étant compris dans les deux premières classes mentionnées de Son Excellence à la Chambre d'Assemblée du vingt-septième Septembre dernier.) obtiendraient des terres, selon leurs rangs respectifs; et qu'il était émané des lettres patentes pour icelles contenant les réserves ordinaires, et sans autres conditions ultérieures que le travail public et conjointement requis par les lois de cette Province:—Son Excellence a ordonné, qu'un officier de chacun des bureaux de l'arpenteur général des terres, de l'Adjudant Général des Milices et de département des Terres de la Couronne, s'assemblerait aux BATISSES DE L'UNION, les MARDI et VENDREDI, dans chaque semaine, à UNE heure, aux fins d'examiner et faire rapport, pour l'information de Son Excellence, de telles réclamations qui pourraient se trouver entrer dans les deux premières classes sus mentionnées; et il a aussi plu à Son Excellence de nommer JEAN LANGEVIN, écuyer, pour agir comme Secrétaire dans tels investigations; toutes communications en écrit doivent lui être adressées, sous enveloppe au Secrétaire Civil.

Par ordre, S. WALCOTT, Secrétaire Civil.

9 y-1

MONTREAL TRANSCRIPT.

JOURNAL LITTÉRAIRE.

CE Papier, qui a déjà plusieurs mois d'existence et compte plus de 17,000 abonnés parmi toutes les classes de la société, et même parmi les Canadiens qui parlent la langue anglaise, se publie trois fois la semaine, les MARDI, JEUDI et SAMEDI; il est délivré aux souscripteurs en ville, à dix chellings par année; pour ceux de la campagne le prix est fixé à quinze chellings, y compris les frais de poste. Tout abonnement doit être soldé pour six mois, en avance.

Les discussions religieuses et politiques ne sont point traitées par le *Transcript*, qui se borne spécialement aux nouvelles et à la littérature. Les prix d'avertissemens sont les mêmes que ceux des autres journaux de Montréal.

L'imprimerie du *Transcript* se charge de la confection de tous ouvrages, à des prix raisonnables, ayant un assortiment de caractères qui peut soutenir hardiment la concurrence avec toutes les autres imprimeries des deux Canadas. 11.—Montréal, 10 Avril, 1837. J.—1.

AVIS.

LE Soussigné a nommé et dûment autorisé B. C. A. GUGY, écuyer, avocat et solliciteur, pour régler toutes sortes d'affaires dans laquelle il peut être intéressé, et afin d'opérer ces réglemens, le dit B. C. A. Gagy, après une absence de quinze jours, ouvrira un bureau dans cette ville.

Il saisit cette occasion pour faire remarquer que les circonstances dans lesquelles il se trouve placé, l'empêchent de continuer à ses débiteurs l'indulgence qu'il s'est toujours fait un plaisir de leur accorder. Des événements récents, qui affectent ses revenus, produisent nécessairement leur effet après de toutes personnes réfléchies; et s'il s'en rencontrait qui ne comprissent point sa position, il se venait obligé, contrairement à la pratique qu'il a toujours suivie, de charger son avocat de ses réclamations. Ls. GUGY. 8-Montréal, 10 avril, 1837. j-1

A VENDRE—Un très beau LOT DE TERRE, propre à bâtir, faisant face sur l'une des principales rues de la Côte-à-Baron. Il y a toute sûreté pour acquérir. S'adresser au soussigné, rue St. Dominique, maison de madame veuve Murphy. A. REGNIER. 3-Montréal, 10 avril, 1837. m j-1

AVIS AUX HUISSIERS.

LES PERSONNES qui désireront continuer comme HUISSIERS du BUREAU du SHERIFF, sont informées qu'elles devront contracter de nouvelles reconnaissances avec le nouveau Sheriff, sans quoi elles ne pourront être continuées comme telles, et sans de bonnes et suffisantes cautions. Trois insertions dans tous les papiers-nouvelles de Montréal. 4-Montréal, 10 avril, 1837. j-1

BANQUE DE L'AMERIQUE BRITANNIQUE DU NORD. CET ETABLISSEMENT a commencé à transiger des affaires, dans son bureau, Grande Rue St. Jacques. JOURS D'ESCOMPTE—MERCREDI ET SAMEDI. Les billets offerts pour escompte doivent être adressés au gérant, le jour précédent. ALLEN GOOD, Gérant. 5-Montréal, 10 avril, 1837. j-1

L'ALLIANCE.

ASSURANCE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE DE LONDRES, CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING. ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE FEU. ASSURANCE SUR LA VIE. Par la dite Compagnie, au bureau du soussigné, Agent à Montréal. C. TAIT. 6-Montréal, 10 avril, 1837. m h-1

LETTRES DE CHANGE sur NEW-YORK, à vue, à vendre par le Soussigné, D. CHAPIN, Rue St. Paul. 7-Montréal, 10 avril, 1837. j-1

BAZAR.

PAR la généreuse permission de Son Excellence le Comte de GOSFORD, Gouverneur en chef, le BAZAR de la SOCIÉTÉ DE BIENVEILLANCE de Montréal, se tiendra MERCREDI, 19 avril courant, à MIDI, dans l'Hotel du Gouvernement, rue Notre Dame. Le prix d'admission est de 1s. 3d., et de 7d. pour les enfans. Les dames dont les noms suivent présideront, savoir:— A la table des Rafranchissemens.—Mesdames Bellingham, A. White, Hoofstetter, et McKintosh. A la table Générale.—Mesdames W. Robertson, Caldwell, Stephenson, A. Robertson et Perkins. Aux tables Privées.—Madame Bethune, mademoiselle Hallowell, et madame T. B. Anderson. Les contributions, auxquelles les prix sont fixés, seront reçues avec gracieuseté par chacune des dames ci-dessus nommées. 10—Montréal, 10 Avril, 1837. J—1

CONDITIONS DU POPULAIRE.

Ce journal se publie trois fois la semaine: les LUNDI, les MERCREDI, et les VENDREDI, à CINQ heures de l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de VINGT CHELINS par année, payables par semestres; non compris les frais de poste. Les souscriptions ne sont pas reçues pour moins de six mois. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, par écrit, un mois avant l'expiration du semestre.

PRIX DES ANNONCES:

Six lignes et au-dessous, 1er insertion, 2s. 6d. Chaque insertion subséquente, 7d. Dix lignes et au-dessous, 1er insertion, 3s. 4d. Chaque insertion subséquente, 10d. Au-dessus de dix lignes: 1er insertion, par ligne, 4d. Chaque insertion subséquente, par ligne, 1d.

Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, chaque fois que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre. Le BUREAU DU POPULAIRE est établi rue ST. FRANCOIS XAVIER, vis-à-vis la Banque du Peuple. On y trouve l'éditeur depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures après-midi. Les correspondances doivent être adressées, et toutes réclamations faites, franc de port, à H. LEBLANC de MARCONNAY, éditeur du *Populaire*. Les abonnemens sont reçus, les ordres et les lettres, peuvent être laissés à la Librairie Canadienne de C. P. LEPROHON, rue Notre Dame, à côté de la Congrégation. L'imprimerie du POPULAIRE se charge de la confection de toute espèce d'ouvrage aux prix ordinaires des autres établissemens de cette ville.